Rev. sci. tech. Off. int. Epiz., 1984, 3 (1), 209-225

Commission Régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Rapport final de la 13e Conférence

Séoul, 10-14 octobre 1983

La 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est tenue à Séoul (République de Corée), à l'invitation du Gouvernement de la République de Corée, du 10 au 14 octobre 1983.

10 octobre 1983

SÉANCE INAUGURALE

Le **Dr. Chang-Koo Lee,** Président de la Commission régionale, accueille les délégués et les participants de treize Pays Membres de l'O.I.E., le représentant d'un pays non membre ainsi que le représentant de la F.A.O. Le Dr. Lee souligne l'importance de cette Conférence, véritable forum qui permettra des échanges d'informations et d'expériences entre participants et contribuera ainsi au renforcement des actions menées par les cent trois Pays Membres de l'O.I.E. en vue de l'amélioration de la santé animale dans le monde. Le Président de la Commission régionale, après avoir souhaité un excellent séjour à tous les participants dans la République de Corée, déclare ouverte la 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.

Dans son allocution inaugurale, **S. Exc. M. Jong Mun Park,** Ministre de l'Agriculture et des Pêches, accueille très chaleureusement les participants au nom du Gouvernement de la République de Corée. Le Ministre rend hommage à l'O.I.E. qui, depuis sa création en 1924, a joué un rôle de plus en plus important dans le domaine de la prévention et du contrôle des maladies animales et a très largement participé au développement de l'élevage et à l'amélioration de la santé publique dans le monde. M. Park rappelle que la Corée est devenue membre de l'O.I.E. en 1953 et exprime sa reconnaissance pour la fructueuse

coopération qui s'est établie avec les autres Pays Membres, et permet à tous de bénéficier des échanges d'informations et d'expériences.

Le Ministre souligne l'importance du développement de l'élevage face à la demande mondiale en protéines d'origine animale. Il indique que le Gouvernement de son pays a lancé une série de programmes en vue d'améliorer le cheptel coréen. Il insiste sur l'importance croissante de la lutte contre les maladies animales et exprime le souhait que cette Conférence contribue, par ses travaux, aux efforts collectifs en vue de supprimer la faim dans le monde quelles que soient les institutions politiques ou les idéologies des pays. M. Park termine son allocution en souhaitant à la Conférence le plus large succès et à tous les participants un excellent séjour dans la République de Corée.

Le **Dr. R.W. Gee,** Président du Comité international de l'O.I.E., exprime, au nom des Pays Membres de l'O.I.E., ses regrets les plus sincères à l'annonce de la tragédie survenue le dimanche à Rangoon qui a coûté la vie à seize membres du Cabinet ministériel, accompagnant le Président Chun Doo Hwan. Le Dr. Gee indique qu'il adressera un message de condoléances à Son Excellence, Monsieur le Président de la République de Corée.

Le Dr. Gee fait remarquer que sur les cent trois Pays Membres de l'O.I.E., vingt-trois appartiennent à la région Asie/Océanie. Il exprime le souhait que le thème central de la Conférence soit l'intensification des programmes de coopération. La coopération est de la plus haute importance pour la production alimentaire dans cette région du monde qui compte les deux tiers des agriculteurs du globe. Le Président ajoute que les principales activités de l'O.I.E. portent sur l'amélioration des systèmes d'information, la poursuite des travaux des Commissions spécialisées (Commissions de la Fièvre aphteuse et du Code Zoo-sanitaire International, en particulier) et l'examen des perspectives futures de l'O.I.E. en vue de répondre à l'élargissement des besoins et des activités des Pays Membres.

Le **Dr. L. Blajan,** Directeur Général de l'O.I.E., remercie le Gouvernement de la République de Corée d'avoir accepté d'accueillir cette 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. Le Directeur Général adresse ses très sincères remerciements aux membres du Comité d'organisation et les félicite des dispositions excellentes prises afin d'assurer le succès de la Conférence. Il souligne le développement spectaculaire du cheptel national coréen au cours des deux dernières décennies, dû pour une grande part à l'absence des principales maladies animales.

Le Directeur Général retrace ensuite brièvement les activités de la Commission régionale depuis la réunion de la 12e Conférence à Djakarta. Dans la présentation des thèmes inscrits à l'Ordre du jour de la Conférence, le Dr. Blajan souligne l'intérêt qu'il y aurait à définir une stratégie régionale de lutte contre la fièvre aphteuse et à déterminer les mesures à mettre en œuvre contre la maladie. Cette démarche initiale pourrait être suivie de la recherche des conseils et de l'appui de la Commission de la Fièvre aphteuse de l'O.I.E. ainsi que du

soutien du Comité international en vue de réunir les moyens financiers nécessaires au lancement d'un programme de lutte contre la fièvre aphteuse. Le Directeur Général termine son allocution en soulignant particulièrement l'importance qu'il convient de porter à la mise en place du nouveau système d'information de l'O.I.E.

Thème I : DISPOSITIONS PRISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES LORS DES PRÉCÉDENTES CONFÉRENCES RÉGIONALES

Le **Dr. B.A. Woolcock** (Australie) est désigné Président de séance pour ce thème.

Les délégués de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Taïwan R.O.C., du Sri Lanka, de Corée, de Malaisie, du Japon et d'Indonésie présentent leurs rapports sur les dispositions prises pour la mise en œuvre des recommandations adoptées à l'égard de la rage, des maladies clostridiales des ovins et des myiases..

Les dispositions prises en matière de fièvre aphteuse, de systèmes régionaux de déclaration des maladies animales et de santé publique vétérinaire ont été présentées lors des séances consacrées à ces sujets.

• **Rage** : les rapports présentés par tous les pays font apparaître que la majorité sinon la totalité des recommandations adoptées sur le contrôle et la prévention de la rage ont été mises en œuvre ou sont en cours d'application. La Conférence note l'existence de différences dans la durée de la quarantaine imposée aux carnivores importés par les pays indemnes de rage (paragraphe 1 de la Recommandation n° I)* et dans la fréquence des vaccinations exigées (paragraphe 3 de la Recommandation n° I)*.

La Conférence souligne la nécessité d'une plus grande uniformisation de ces règles de prophylaxie de la rage dans les pays de la région.

• **Maladies clostridiales des ovins** : il ressort des rapports des Pays Membres que ces maladies sont bien contrôlées ou ne revêtent qu'une faible importance là où les effectifs ovins sont peu nombreux.

• **Myiases** : les rapports présentés confirment que les myiases revêtent une certaine importance économique en élevage extensif mais sont pratiquement sans effet dans les systèmes d'élevage intensif où les animaux sont l'objet d'une surveillance constante ou fréquente et sont traités en conséquence. La mise en œuvre de programmes de coopération a permis une meilleure compréhension de la biologie de *Chrysomia bezziana,* et l'adaptation de la méthode américaine SIRM (lâcher d'insectes stériles) pour le contrôle et l'éradication de ce

---

* La Recommandation n° I adoptée par la 12[e] Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, Djakarta, 10-14 novembre 1980.

parasite à l'instar de ce qui a été appliqué avec succès aux États-Unis. De vastes programmes de recherches sont en cours ayant pour objectif l'amélioration des méthodes de lutte contre les myiases des ovins dues à *Lucilia cuprina.*

Après examen des rapports sur le Thème I, les participants désignent les Drs. M. Ogata, B.A. Woolcock et M.H. Jun comme membres du groupe de rédaction pour ce thème.

Thème II : FIÈVRE APHTEUSE

a) **Propagation de la fièvre aphteuse**
b) **Production et emploi des vaccins anti-aphteux**
c) **Programmes régionaux de coopération**

Dato Dr. Osman Bin Din (Malaisie) est nommé Président de séance pour ce thème. Il présente un rapport de synthèse sur la situation de la fièvre aphteuse en Asie, en Extrême-Orient et en Océanie ; la parole est ensuite donnée aux délégués et aux participants.

Des rapports sont présentés par l'Irak, l'Indonésie, la Malaisie, le Sri Lanka, Taïwan R.O.C., la Thaïlande et la F.A.O.

Le **Dr. I.G.N. Teken Temadja** (Indonésie) présente un rapport détaillé sur la récente épizootie de fièvre aphteuse apparue dans l'île de Java, et sur les mesures appliquées contre la maladie. Il ajoute qu'il semble y avoir une certaine variation de la souche du virus aphteux isolé dans cette dernière épizootie et adresse un appel à l'O.I.E. pour apporter des conseils au Gouvernement de la République d'Indonésie. La proposition faite par le Directeur Général d'envoyer un membre de la Commission de l'O.I.E. pour la Fièvre aphteuse en Indonésie, aussitôt que possible, est bien accueillie par la Conférence et par le Délégué de l'Indonésie en particulier.

La Conférence décide à l'unanimité que le Président de la Commission régionale enverra un télégramme au Vice-Ministre de l'Élevage et des Pêches pour réaffirmer le soutien de la Commission régionale de l'O.I.E. aux mesures prises par l'Indonésie pour lutter contre la fièvre aphteuse. Après un échange de vues sur ce thème, les participants désignent les Drs. Osman Bin Din, Teken Temadja, I.G.R. Davis, M. Sasaki et Y.O. Rhee, pour faire partie du groupe de rédaction qui préparera le projet de Recommandation n° I sur la fièvre aphteuse.

11 octobre 1983

Thème III : SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Le **Dr. I.G.R. Davis** (Australie) est désigné Président de séance. Des rapports sont présentés par l'Australie, la Corée, la Malaisie, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, le Sri Lanka, Taïwan

R.O.C. et la Thaïlande. Un rapport préparé par l'O.M.S. est également distribué aux participants. Après un échange de vues sur ce thème, les participants nomment les Drs. Davis, G.H. Adlam et Y.D. Yoon membres du groupe de rédaction pour préparer le projet de Recommandation n° II sur la Santé publique vétérinaire.

Thème IV : IMPORTATION/EXPORTATION DE BOVINS, DE SEMENCE ET D'EMBRYONS DE BOVINS

Le **Dr. Adlam** (Nouvelle-Zélande), Président de séance, rappelle dans son rapport que le principal objectif des mesures et formalités applicables à l'importation est de faciliter l'introduction d'animaux, de semence et d'embryons, tout en protégeant le pays importateur contre tout risque d'introduction de maladies exotiques.

L'existence de mesures législatives, conférant aux Services vétérinaires nationaux l'autorité nécessaire à l'accomplissement de leur tâche et comportant des dispositions interdisant, dans certains cas, les importations qui risqueraient de porter préjudice à l'état sanitaire du cheptel national, constitue un élément essentiel à prendre en considération. Le Dr. Adlam souligne combien il est important d'obtenir, préalablement à toute importation, des renseignements sur la situation zoo-sanitaire du pays exportateur et de s'assurer que les autorités vétérinaires du pays exportateur disposent du personnel et des ressources nécessaires à la connaissance de la situation sanitaire du cheptel. Les protocoles sanitaires établis pour préciser les mesures et formalités exigées par le pays importateur doivent normalement comporter des dispositions relatives à la quarantaine avant le départ ou à l'isolement des animaux sélectionnés et aux examens pour la recherche des maladies graves et d'importance économique. Si nécessaire, doit être prévue une quarantaine à l'arrivée au cours de laquelle une nouvelle série d'examens pourra être réalisée.

Il convient de veiller à l'état de santé et de bien-être des animaux au cours de leur transport et des dispositions doivent être prévues afin de parer à tout risque sanitaire au cours du transbordement ou lors des arrêts pour le ravitaillement en combustible. Les conditions sanitaires exigées pour les importations d'animaux provenant d'un pays déterminé doivent s'appliquer de la même façon aux animaux donneurs dans le cas d'importation de semence ou d'embryons. Les autorités vétérinaires des pays exportateurs doivent reconnaître qu'elles ont l'obligation morale de sauvegarder l'état sanitaire des pays importateurs. Elles doivent donner leur avis sur toutes mesures supplémentaires qu'elles estiment nécessaires lors de la négociation de protocoles sanitaires avec les pays importateurs et doivent se porter garants que seuls des animaux en bonne santé, satisfaisant à toutes les formalités et conditions sanitaires requises par le pays importateur, seront exportés.

Le Dr. Adlam souligne que le Code Zoo-sanitaire International de l'O.I.E. est un document de référence très utile sur lequel devraient s'appuyer tous les

Pays Membres lorsqu'ils rédigent les conditions d'importation.

Des rapports sont présentés par l'Australie, la Corée, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sri Lanka, Taïwan R.O.C. et la Thaïlande. Après un échange de vues, les participants désignent comme membres du groupe de rédaction pour le Thème IV les Drs. Adlam, C.C. Ho, Woolcock, Osman Bin Din et Rees.

12 octobre 1983

Thème V : ACTIVITÉS FUTURES DE L'O.I.E.

Le **Directeur Général** de l'O.I.E. fait le point sur les dispositions prises à la suite de la décision du Comité international en mai 1983, concernant le développement futur des activités de l'O.I.E. Le document de base, préparé par le Directeur Général, et qui a été soumis à l'examen du Comité international, s'intitule : « L'Office International des Épizooties — Perspectives au-delà de 1984 ». Dans sa conclusion, le Comité a demandé au Directeur Général avec l'aide d'un groupe de travail « ad hoc » de préparer un programme précis pour présentation à la 52[e] Session Générale en mai 1984. Le Dr. Blajan a demandé aux membres de ce groupe de se rendre dans un certain nombre de Pays Membres en vue de recueillir les avis et points de vues de leurs gouvernements respectifs sur le développement futur des activités de l'O.I.E. Il a demandé au Dr. Adlam de visiter un certain nombre de pays de la région d'Asie. Le Dr. Blajan déclare que les pays qui ne seront pas visités par le Dr. Adlam recevront le « Questionnaire sur les activités futures de l'O.I.E. » qui est à retourner à l'O.I.E. une fois rempli. Il donne ensuite un rapide aperçu de la teneur du questionnaire.

Le Dr. Gee réaffirme le souhait de la majorité des membres du Comité de voir l'O.I.E. jouer un rôle plus actif au plan de la coopération internationale dans la lutte contre les maladies des animaux.

Le Dr. Osman propose que l'O.I.E. élargisse ses activités en définissant, en particulier, des stratégies de lutte contre les maladies animales dans la région d'Asie. Il ajoute que les conseils des experts de l'O.I.E. devraient pouvoir être sollicités dans tous les cas nécessaires.

Le Dr. Sasaki demande si l'accord O.I.E./F.A.O. actuellement en vigueur et signé en 1953 prévoit une coopération et une coordination au plan régional entre l'A.P.H.C.A.* et la Commission régionale de l'O.I.E. Il exprime le sou-

---

* Regional Animal Production and Health Commission for Asia, the Far East and the South-West Pacific (Commission régionale de la production et de la santé animale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et le Pacifique Sud-Ouest).

hait de voir s'établir une coopération plus étroite entre la F.A.O. et l'O.I.E. afin d'éviter tous doubles emplois éventuels.

Le Dr. Blajan précise dans sa réponse que l'O.I.E. a toujours souhaité la coordination entre les deux organisations régionales et qu'il a exprimé ce désir à la réunion de l'A.P.H.C.A., en 1981. A cette occasion, le Directeur Général a accepté de tenir l'A.P.H.C.A. informé des activités de l'O.I.E. dans la région.

Un large échange de vues a lieu sur les possibilités d'associer plus étroitement la Commission régionale de l'O.I.E. et l'A.P.H.C.A. par la tenue de réunions conjointes. Une majorité des participants reconnaît les avantages de liens plus étroits entre O.I.E. et A.P.H.C.A., mais estime également que ce problème doit être examiné de façon approfondie en tenant compte spécialement des différences d'objectifs entre les deux organisations et des zones géographiques qu'elles couvrent respectivement.

Le Dr. Ogata rappelle que, sur proposition de la Commission, le Comité international a décidé de maintenir le Bureau régional à Tokyo. Ce Bureau diffuse le Bulletin d'informations asiatiques de l'O.I.E. qui donne des informations périodiques ne revêtant pas un caractère d'urgence. Le Dr. Ogata fait observer que toutes les informations urgentes sont diffusées et traitées avec efficacité par le Bureau Central de l'O.I.E. à Paris.

La question du changement de nom de l'O.I.E. est également discutée. Ce sujet fait l'objet de larges échanges de vues d'où il ressort que les participants souhaitent voir le nom conservé en dépit de son caractère quelque peu archaïque. Les participants estiment que l'O.I.E. est mondialement connu sous cette appellation et qu'il serait inopportun de vouloir en changer en ce moment, compte tenu en particulier des formalités diplomatiques que suppose ce changement.

Le Dr. Adlam propose que le sigle « O.I.E. » soit conservé comme tel mais que pour les publications anglaises, tout au moins, soit ajoutée entre parenthèses la mention (« Organisation Internationale de la Santé Animale »). Le Dr. Rees souligne l'avantage particulier que présente l'O.I.E. en tant que forum vétérinaire unique et craint que tout changement en direction de la production animale puisse modifier le caractère de l'O.I.E. En conclusion, la Conférence décide que le nom de l'O.I.E. ne doit pas être changé pour l'instant.

Date et lieu de la prochaine Conférence régionale.

En fin de séance, le **Président** soulève la question de la tenue de la prochaine Conférence régionale. Une discussion générale s'engage sur l'opportunité de faire coïncider les sessions de l'A.P.H.C.A. avec la Conférence régionale de l'O.I.E. ou tout au moins de faire en sorte que ces réunions se tiennent à des dates aussi rapprochées que possible. Certains participants proposent que la Conférence régionale se réunisse tous les deux ans au lieu de tous les trois

ans. Le Président propose ensuite que la Conférence régionale se réunisse au Sri Lanka en 1985. Le **Dr. S.B. Dhanapala** répond que si tel est le souhait des Membres de la Commission régionale, il transmettra cette demande à son Gouvernement et donnera une réponse ferme lors de la prochaine Session Générale de l'O.I.E. à Paris en 1984.

Les projets de **Conclusions et de Recommandations** préparés par les différents groupes de rédaction sont présentés au cours de l'après-midi par les Présidents de séance. Ces projets sont légèrement amendés puis adoptés.

Les Recommandations n° I : Fièvre aphteuse, n° II : Santé Publique Vétérinaire et n° III : Importation/exportation de bovins, de semence et d'embryons de bovins, figurent en annexe à ce Rapport.

13 octobre 1983

Thème VI : SÉMINAIRE SUR LE NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION ZOO-SANITAIRE DE L'O.I.E.

Le **Directeur Général** présente le nouveau Système d'Information de l'O.I.E. dont les principes ont été adoptés par le Comité international lors de la dernière Session Générale en mai 1983. Il présente et commente les nouvelles Listes A et B de l'O.I.E. de maladies à déclaration obligatoire, les obligations des Pays Membres telles qu'elles sont formulées dans les articles 1.2.0.2., 1.2.0.3., 1.2.0.4. et 1.2.0.5. du Code Zoo-sanitaire International et l'obligation du Bureau Central de l'O.I.E. figurant à l'article 1.2.0.6. du Code. Le Dr. Blajan donne des explications sur les nouveaux formulaires des rapports sur la situation zoo-sanitaire (A.H.S.R.) préparés par le Groupe de spécialistes des systèmes d'information zoo-sanitaire.

Lors des échanges de vues qui suivent, des questions sont posées en ce qui concerne les définitions utilisées dans les formulaires de rapports. « Foyer », « zone infectée », « infection », « date présumée de l'infection primaire » et « effectifs » posent des problèmes à plusieurs participants. Le point de vue de certains délégués des pays d'Asie est que le nouveau système de déclaration devrait tenir compte des conditions particulières de chaque région. De l'avis de certains participants, les formulaires actuels de déclaration des maladies semblent davantage conçus pour des pays développés et ne tiennent pas compte des problèmes des pays en développement. Parmi les principales différences, il convient de mentionner la différence des méthodes de conduite de l'élevage en Asie, le caractère endémique de certaines maladies comme la maladie de Newcastle et la peste porcine classique, la difficulté d'être informé quotidiennement ou même une fois par semaine de l'apparition de maladies. Différentes sont également les mesures de prophylaxie.

Par ailleurs, certains participants expriment des craintes sur les conséquences de déclarations de suspicion d'une maladie. Toutefois, le Dr. Adlam souligne que les pays importateurs souhaitent être informés de la situation zoosanitaire exacte en vue de prendre les mesures de précaution qui s'imposent. Il ajoute que la confiance entre partenaires commerciaux peut être plus grande si toute suspicion de foyers de maladies est déclarée sans délai. Le Dr. Rees et le Dr. N.L. Meyer confirment que les laboratoires de Pirbright (Royaume-Uni), des États-Unis et de Rio de Janeiro (Brésil) n'acceptent en aucun cas de communiquer des résultats de diagnostic à un pays autre que celui concerné sauf si ce dernier a autorisé la diffusion de l'information. Il appartient au pays intéressé de décider quand et comment diffuser l'information.

Le Directeur Général commente le nouveau système et souligne son utilité. Il permet en effet de donner à tous les pays un tableau exact de l'évolution des maladies, de la gravité des foyers, ainsi que de l'efficacité et des résultats des mesures adoptées. Le Dr. Blajan attire l'attention de la Conférence sur le principal avantage du système qui est l'amélioration des systèmes nationaux d'information. De nombreux pays ont besoin d'être encouragés dans cette voie pour deux raisons essentiellement :

a) la nécessité pour les pays en développement, en particulier, qui font appel à l'aide extérieure de fournir des données économiques précises relatives à la maladie pour laquelle ils souhaitent un financement extérieur ; et

b) l'impossibilité d'élaborer une stratégie internationale de lutte contre les maladies au plan régional et ultérieurement au plan mondial sans données épidémiologiques détaillées.

Le Dr. Rees soutient les arguments avancés par le Dr. Blajan en évoquant son expérience personnelle et en disant qu'il est indispensable de disposer d'un système national fiable de déclaration des maladies si l'on veut obtenir une réponse positive de la part des bailleurs de fonds.

La Conférence est d'avis que les formulaires A.H.S.R. 1 à 3 sont trop détaillés et doivent être simplifiés pour que les pays en développement puissent les utiliser de façon régulière. L'avis général est que ces formulaires sont davantage adaptés aux pays européens et qu'il conviendrait de préparer une série de formulaires pour les pays développés et une autre pour les pays en développement.

Le Dr. Adlam propose de simplifier les formulaires en distribuant deux jeux d'instructions : l'un pour les pays développés et l'autre pour les pays en développement, chacun précisant très exactement le type d'informations demandées. Les instructions s'en trouveraient allégées d'autant et seraient plus faciles à consulter. Le Dr. Adlam ajoute qu'il serait très utile que les pays présents étudient le manuel d'instructions de façon approfondie et fassent part de leurs commentaires à l'O.I.E. dans les meilleurs délais possibles, et avant la réunion de la Commission du Code Zoo-sanitaire International de l'O.I.E. qui doit se tenir à Paris du 15 au 18 novembre 1983.

Systèmes régionaux et nationaux de déclaration des maladies en Asie : présentation des rapports par les délégués et les observateurs.

Les participants d'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Sri Lanka et de Taïwan R.O.C. présentent un bref résumé de leurs rapports inclus dans le document de travail de la Conférence.

Le système de déclaration de la **Corée** repose sur la déclaration des maladies par les vingt-neuf laboratoires régionaux qui transmettent leurs diagnostics au Bureau Central.

Le Dr. Osman Bin Din précise qu'en **Malaisie,** les États font un rapport mensuel portant à la fois sur la situation sanitaire et sur les questions de production. Par ailleurs, les informations sur la fièvre aphteuse sont centralisées et il existe un réseau spécial pour les rapports sur la tuberculose bovine, la brucellose et la mammite dans le cadre du programme national laitier.

Le Dr. M. Desvals indique qu'en **Nouvelle-Calédonie** les foyers de maladies contagieuses sont déclarés au Service central à Nouméa par l'intermédiaire des cinq postes de surveillance installés dans différentes parties du territoire.

Le Dr. Bhannasiri précise qu'en **Thaïlande** la déclaration des maladies est obligatoire lorsque deux animaux meurent après avoir présenté les mêmes symptômes. Le vétérinaire de district fait la déclaration du cas qui fait l'objet d'une enquête et est ensuite signalé au vétérinaire de province qui soumet les prélèvements au laboratoire.

Le Dr. Rees indique que le **Royaume-Uni** a un système simple à trois niveaux, l'un pour les maladies à déclaration obligatoire (fièvre aphteuse, maladie vésiculeuse du porc et peste porcine), l'autre pour les maladies qui sont l'objet d'un programme d'éradication spécial (brucellose et tuberculose bovine) et le dernier reposant sur la collecte des données des laboratoires de diagnostic.

Le Dr. Sasaki précise que l'A.P.H.C.A. demande aux Pays Membres de lui envoyer des rapports même en l'absence de cas de maladie. Cependant, les pays n'adressent actuellement de rapports à l'A.P.H.C.A. que lors de la présence de maladies.

14 octobre 1983

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINAL ET DES RECOMMANDATIONS

Le Président réunit la Conférence à 17 h 30 et demande aux participants d'examiner le projet de Rapport final et les Recommandations qui leur sont présentés.

Les Recommandations I, II et III sont adoptées après quelques modifications de forme.

Le Rapport final fait l'objet d'un examen approfondi ; les participants formulent certains commentaires sur la présentation et la rédaction du Rapport. Certains participants indiquent leur souhait de ne voir aucun nom de délégués ou de pays, seules les conclusions de la Conférence devant à leur avis figurer dans le Rapport. Le Dr. Blajan explique qu'il s'agit d'une décision à prendre par la Conférence et qu'il appartient à chaque Commission régionale de décider des règles à suivre pour le Rapport final. La majorité des participants est favorable à la citation des noms de ceux qui interviennent au cours des débats mais estime que cette question devrait être examinée avant les nouvelles conférences de la Commission.

Le projet de Rapport final est adopté à l'unanimité.

La Conférence vote ensuite une motion de remerciements au Gouvernement de la République de Corée qui a accepté d'accueillir la 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. à Séoul (voir Annexe).

SÉANCE DE CLÔTURE

M. C.W. Song, Président du Comité d'organisation, exprime ses sincères remerciements aux participants pour leur coopération. Il ajoute que la Conférence a été un grand succès et que les Recommandations seront utiles non seulement aux Pays Membres mais également à tous ceux qui, en Corée, travaillent dans le domaine vétérinaire. En terminant, M. Song remercie le Président du Comité international et le Directeur Général de l'O.I.E. ainsi que le Secrétariat de la Conférence.

Le **Dr. Chang-Koo Lee**, Président de la Conférence, remercie, en son nom et au nom du personnel de la Conférence, le Dr. Blajan et ses assistantes pour l'aide considérable qu'ils ont apportée au Secrétariat.

Le **Dr. Blajan** exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la République de Corée et remercie le Dr. Lee et le Dr. Kim ainsi que leur personnel pour l'organisation excellente de la Conférence. Le Directeur Général résume ensuite les résultats de la Conférence et souligne combien il lui est agréable que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui n'est pas encore Pays Membre de l'O.I.E., ait participé à cette réunion. Le Dr. Blajan demande à l'observateur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de persuader les autorités de son pays d'adhérer à l'O.I.E. dès que possible. Il regrette cependant l'absence d'un certain nombre de pays de la région, en particulier celle de l'Inde et du Pakistan, qui n'ont pas participé aux réunions de l'O.I.E. depuis plusieurs années.

En terminant, le Dr. Blajan se déclare très satisfait de l'esprit dans lequel s'est déroulée la Conférence et notamment de la volonté que les Pays Membres ont manifestée de donner un nouveau dynamisme à la Commission dont

l'objectif premier semble être maintenant la mise au point d'une stratégie régionale de lutte contre la fièvre aphteuse. A cet égard, il souligne de nouveau l'importance de bons systèmes nationaux d'information et de déclaration des maladies. Le Directeur Général conclut en faisant part de son optimisme à la suite de la décision de la Commission de se réunir plus souvent, ce qui constitue un pas important et le signe d'un regain de vitalité de la Commission.

Le **Président** du Comité international, en conclusion, souligne l'esprit de coopération et de compréhension dont ont fait part les Pays Membres de la région d'Asie dont il a le sentiment que les liens qui les unissent se sont encore trouvés renforcés par cette Conférence. Le Dr. Gee fait observer en particulier l'importance du travail réalisé par M. Song et remercie le Dr. Lee pour l'excellente organisation générale de la Conférence. Le Président termine en remerciant le secrétariat de l'O.I.E. et les membres du personnel de la Conférence pour le travail accompli lors de cette réunion.

Le Dr. Chang-Koo Lee déclare close la 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie à 18 h 30.

*

* *

Annexe

RECOMMANDATIONS

I

FIÈVRE APHTEUSE

CONSIDÉRANT

les conséquences de la fièvre aphteuse sur la traction animale, la production de viande et de lait, la mortalité des veaux, la reproduction, et de ce fait, sur les programmes de développement de l'élevage ainsi que sur les échanges ;

les progrès réalisés par certains Pays Membres de la région en matière de prophylaxie et d'éradication de la fièvre aphteuse ;

le désir des Pays Membres d'éliminer la maladie ;

les efforts entrepris par l'Indonésie pour se libérer de l'épizootie de fièvre aphteuse réapparue à Java alors que le pays était indemne depuis 1979,

LA CONFÉRENCE

RECONNAÎT la nécessité :

a) pour les pays indemnes de fièvre aphteuse, ou dont certaines régions sont indemnes de fièvre aphteuse, de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre des mesures de surveillance et de quarantaine et de pratiquer, si possible, « l'abattage sanitaire » en cas d'apparition de la maladie ;

b) pour les Pays Membres qui appliquent avec succès un programme de contrôle de la maladie, de poursuivre leurs efforts avec détermination en vue de parvenir à son éradication ;

c) d'accords de coopération régionaux tels que celui prévu par l'A.S.E.A.N. et certains Pays Membres de l'A.P.H.C.A. pour contrôler la maladie et parvenir à son éradication ;

d) d'une amélioration du réseau de surveillance pour déceler rapidement la maladie et de celui des laboratoires pour en faciliter le diagnostic et le contrôle ;

RECOMMANDE

1. Que soit accordée une plus grande importance aux aspects épidémiologiques des programmes de contrôle et d'éradication.

2. Qu'une surveillance constante soit exercée dans les zones d'enzootie en vue de déterminer les variations qui peuvent survenir dans les types et les sous-types du virus aphteux afin de déceler toute apparition de nouveaux virus et de s'assurer de l'efficacité des vaccins utilisés.

3. Que de plus amples recherches soient effectuées dans cette région du monde pour déterminer le rôle joué par la faune sauvage comme réservoir de l'infection.

4. Que la législation et les mesures de quarantaine applicables aux frontières soient renforcées, en particulier pour le contrôle et le traitement des déchets alimentaires d'origine animale.

5. Que les moyens de diagnostic de la maladie dans la région même soient renforcés et améliorés.

6. Que la priorité soit accordée à la formation dans les domaines du diagnostic expérimental, de la production de vaccin, de l'épidémiologie et de la stratégie de la prophylaxie sur le terrain.

7. Que soient établies des zones indemnes de fièvre aphteuse qui seront la base de la mise en œuvre progressive d'un programme de prophylaxie et d'éradication de la maladie. Il est particulièrement important d'établir ces zones indemnes sur les îles et les péninsules.

8. Que soient prévus les équipements nécessaires à la chaîne du froid pour la conservation, le transport et la livraison du vaccin.

9. Qu'un programme d'éducation et d'information pour la population soit mis en œuvre en même temps que les campagnes de prophylaxie et d'éradication.

DONNE TOUT SON APPUI

a) à la stratégie retenue et aux décisions prises par l'Indonésie pour lutter contre l'actuelle épizootie de fièvre aphteuse, à savoir :

(i) vaccination systématique de tous les bovins et buffles de l'île de Java ;

(ii) poursuite de la vaccination généralisée aussi longtemps qu'il sera nécessaire afin de parvenir à l'éradication complète de la maladie ;

(iii) conduite d'enquêtes épidémiologiques en vue de déterminer l'origine possible de la maladie et d'élaborer un nouveau plan de prévention pour l'avenir ; réalisation du sous-typage du virus aphteux de façon à permettre l'emploi de vaccins appropriés ;

b) à la proposition d'aide des spécialistes de la Commission de l'O.I.E. pour la Fièvre aphteuse au Gouvernement indonésien dans son programme de contrôle et d'éradication de la fièvre aphteuse.

II

SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

CONSIDÉRANT

que la majorité des Pays Membres porte une plus grande attention aux problèmes de Santé publique vétérinaire et que des progrès très réels ont été réalisés dans ce domaine par les pays de la région ;

que les programmes mis en œuvre étant souvent coûteux, il est nécessaire que leur efficacité soit en rapport avec leur coût ;

que l'amélioration du niveau de vie entraînera inévitablement un accroissement des exigences en matière de salubrité des denrées alimentaires et d'hygiène de l'environnement,

LA CONFÉRENCE

APPROUVE

les actions entreprises par certains Pays Membres pour l'adoption d'une nouvelle législation portant sur la santé publique vétérinaire, le contrôle des zoonoses et l'amélioration de la coopération entre Services vétérinaires et Services de santé publique ;

RECOMMANDE

1. Que les Services vétérinaires nationaux participent davantage à toutes les activités de santé publique vétérinaire et renforcent leur rôle dans ce domaine dont la responsabilité doit leur incomber.

2. Que les denrées d'origine animale destinées à la consommation soient produites et préparées selon les règles de l'hygiène dans des locaux agréés à cet effet.

3. Que les Services vétérinaires accroissent leur compétence dans le domaine des maladies des poissons et du contrôle sanitaire des poissons et des produits piscicoles.

4. Que soient mis en œuvre des programmes de formation et de vulgarisation destinés à sensibiliser le public et à obtenir sa participation aux programmes de santé publique vétérinaire.

III

IMPORTATION/EXPORTATION DE BOVINS, DE SEMENCE DE TAUREAUX ET D'EMBRYONS DE BOVINS

CONSIDÉRANT

le développement croissant des échanges internationaux d'animaux, conséquence du désir de nombreux pays d'améliorer la quantité et la qualité de leur production de viande et de lait ;

la situation sanitaire relativement favorable de la plupart des Pays Membres et la nécessité de préserver et d'améliorer cette situation ;

la diversité des situations sanitaires et des conditions exigées par les Pays Membres pour l'importation d'animaux et de produits animaux ;

l'existence et la complexité de certains problèmes sanitaires liés à l'importation et à la quarantaine des animaux vivants, de la semence et des embryons ;

les avantages économiques des techniques de transplantation d'embryons de bovins pour l'amélioration génétique du cheptel des Pays Membres et les récents progrès de la science qui montrent que le risque de transmission des maladies est bien moindre avec cette méthode qu'avec les animaux vivants,

LA CONFÉRENCE

APPROUVE

la proposition des pays de l'A.S.E.A.N. de s'appuyer sur des normes uniformes pour l'importation et la quarantaine des animaux vivants et des pro-

duits animaux afin de préserver et d'améliorer la situation sanitaire des pays de la région ;

RECOMMANDE

1. Que tous les Pays Membres adoptent le Code Zoo-sanitaire International de l'O.I.E. comme guide pour l'établissement des protocoles sanitaires et des conditions requises à l'importation des animaux vivants, de la semence et des embryons.

2. Que les protocoles d'importation visent bien à la prévention de l'introduction de germes pathogènes d'importance économique majeure et évitent d'imposer des examens pour des maladies banales ou de peu d'importance.

3. Que tous les Pays Membres adoptent les normes et recommandations du Code Zoo-sanitaire International de l'O.I.E. pour les méthodes d'examen et la standardisation des réactifs.

4. Que les Pays Membres reconnaissent l'importance de la négociation d'accords bilatéraux entre Services nationaux de la Santé animale pour l'établissement de protocoles d'importation et leur modification éventuelle et prennent en compte, lors de ces négociations, leurs situations sanitaires respectives.

5. Que les Pays Membres exportateurs reconnaissent leur obligation d'observer les protocoles sanitaires ayant fait l'objet d'accords avec les pays importateurs et prennent les dispositions nécessaires pour que les certificats soient établis conformément aux dits accords.

6. Que les Pays Membres reconnaissent les avantages d'une consultation immédiate entre autorités vétérinaires du pays importateur et du pays exportateur si des problèmes sanitaires surviennent chez les animaux importés.

7. Que soient encouragés de nouveaux travaux de recherche portant sur les aspects sanitaires de la transplantation d'embryons et sur la mise au point de protocoles d'importation pour les embryons, en s'adaptant aux progrès de la science dans ce domaine.

*
* *

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Président et les membres du Bureau de la Commission régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, le Président du Comité international et le Directeur Général de l'O.I.E., les membres des délégations, les observateurs et les représentants des pays et des Organisations internationales adressent l'expression de leur gratitude à Son Excellence le Président de la Répu-

blique de Corée, et aux Hautes Autorités de la République de Corée, pays qui a bien voulu accueillir la 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E., pour l'excellent accueil qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition lors de la 13e Conférence de la Commission régionale de l'O.I.E. pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, qui s'est tenue à Séoul du 10 au 14 octobre 1983.
